

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(Suite)

Dès 1848, le docteur **Morvan** allait devenir maire de **Lannilis** mais pour très peu de temps. Le 30 juillet, il avait obtenu aux élections municipales 577 voix sur 650 votants pour 900 inscrits. Nous avons déjà raconté la démission du maire **Guennoc** en août 1848 à la suite de critiques de personnalités républicaines qui admettaient difficilement le maintien d'un maire monarchiste qui avait cependant, dès le 2 mars, accueilli avec bienveillance le nouveau régime. Ce fut le docteur **Morvan** qui fut appelé à lui succéder le 13 août 1848 mais dès le 13 septembre il était acculé à la démission par suite de l'hostilité de la majorité royaliste du Conseil Municipal. D'ailleurs la 2^e République n'allait pas tarder à sombrer et le Prince-Président réussissait facilement dans sa tentative de restauration de l'Empire. Nous avons dit que les électeurs lannilisiens avaient voté en très grande majorité pour le candidat conservateur et accordé fort peu de suffrages à Louis-Napoléon. Le docteur **Morvan**, lui, semble avoir accepté loyalement l'Empire et sa signature figure au bas de l'adresse envoyée par les édiles locaux au Prince-Président de même qu'il s'associe aux félicitations et aux vœux du Conseil Municipal à l'occasion du mariage impérial célébré le 8 février 1853. Le 27 février suivant, **Morvan** prête serment à l'Empereur avec tous ses collègues du Conseil et les fonctionnaires de la ville.

Nous ne reviendrons pas ici sur les difficultés qui surgirent entre **Morvan** et le maire **Guennoc** (qui avait retrouvé son fauteuil dès le 26 septembre 1848) à propos du transfert du cimetière. L'affaire eut son dénouement en juillet 1855 (Cf. article sur le nouveau cimetière dans «L'Echo» d'avril 1969). Au renouvellement du Conseil Municipal, Augustin **Morvan** arriva en tête avec 242 voix sur 248 votants. Ces élections permettent de mesurer le désintéressement de la masse pour les affaires politiques : en effet, le premier tour de scrutin, à cause du trop grand nombre d'abstentions, avait dû être annulé. Les avantages du suffrage universel n'étaient pas encore appréciés du public. A la suite de cette élection, **Guennoc** avait abandonné ses fonctions de premier magistrat et ce fut Augustin **Morvan** qui fut désigné comme maire de **Lannilis** par décret impérial du 21 juillet 1856. Désormais sa position était solidement assise et il allait rester en fonctions pendant plus de 13 ans. La cérémonie de son installation eut lieu le 10 août 1856 au milieu de l'allégresse générale. Le curé, l'abbé **Calvez**, avait soutenu avec enthousiasme l'élection du docteur **Morvan**. Bientôt cependant les relations s'aggravèrent entre la mairie et la cure et nous en avons donné les raisons dans notre article sur l'abbé **Calvez**.

Les élections d'août 1860 n'arrangèrent pas les choses, loin de là, puisque une histoire de cloches vint, comme nous l'avons raconté, s'ajouter au contentieux qui séparait maire et curé. La mort de l'abbé **Calvez** (22 juin 1862) allait ramener la sérénité dans les relations entre les deux pouvoirs. Le nouveau curé, l'abbé **Abgrall**, installé le 31 août, était un homme d'une très grande courtoisie, d'un tact et d'une habileté peu communs et d'une parfaite affabilité. Il fit une très bonne impression sur le maire. Les relations devinrent excellentes du jour au lendemain. Le docteur **Morvan** descendait très souvent à la cure et prenait l'avis de l'abbé **Abgrall**. Au point de vue religieux, le docteur **Morvan** se montrait d'ailleurs catholique strictement pratiquant et il le restera jusqu'à sa mort, même au moment des grandes luttes politiques qui l'opposèrent au clergé et à la majorité des catholiques après 1870. Durant les 20 ans de pastorat à **Lannilis** de l'abbé **Abgrall**, le docteur **Morvan** eut de bons rapports avec le curé et ceux-ci furent même excellents et très cordiaux entre 1862 et 1870.

Ces bonnes relations ne contribuèrent pas peu à augmenter le crédit de **Morvan** près de la population. Aux élections municipales des 22 et 23 juillet 1862, il avait obtenu 600 voix sur 613 votants et l'année suivante, 11 octobre 1863, c'est à l'unanimité qu'il fut élu au Conseil Général. 4 ans plus tard, en 1867, au renouvellement de son siège, il obtenait 2.734 voix, soit encore la totalité des suffrages exprimés. Ce succès était certes la sanction d'une activité intelligente et judicieuse mais l'approbation du clergé y comptait aussi pour beaucoup.

Tant que dura l'Empire autoritaire, **Morvan** se montra politicien opportuniste. Avec l'Empire libéral, après 1867, la lutte des partis politiques, un moment assoupie, allait reprendre toute son acuité. Les Républicains qui n'avaient cessé de mener une propagande discrète relevèrent la tête (ainsi d'ailleurs que les royalistes eux aussi à l'ombre depuis 1852). Le docteur **Morvan** qui jusque-là avait fait taire ses aspirations intimes estima le moment venu de les dévoiler. Dès janvier 1870, il abandonnait son poste de premier magistrat à son premier adjoint, M. Michel **Bergot**. Le plébiscite du 8 mai 1870 fut l'occasion pour lui de manifester clairement ses idées républicaines. Il se déclara partisan du «**non**». Il se rangeait ainsi ouvertement dans la minorité opposante de la commune qui allait voter 690 «**oui**» et seulement 18 «**non**». Les catholiques, en majorité peu favorables à **Napoléon III** mais craignant toujours le pire, en l'occurrence la République (le souvenir de la Terreur était encore très vivace) avaient accepté la continuation de l'Empire libéral. Ce fut là le début d'une lutte sévère entre les Républicains et les Royalistes qui allait se continuer pendant plus de 20 ans.

Néanmoins aux élections des 6 et 7 août 1870, le docteur Augustin **Morvan** obtenait encore 587 voix sur 650 votants mais le Conseil Municipal comptait désormais d'ardents monarchistes en la personne de MM. Paul de **Kerdrel** et Jean **Moyot**. Ce dernier fut élu maire de **Lannilis** et nous parlerons plus tard de son administration. Aux élections législatives de février 1871, **Morvan** ne se présenta pas et le Finistère élut 13 députés monarchistes. Le docteur n'avait pas pour autant renoncé à briguer cette haute fonction qui pouvait lui donner plus de poids dans la bataille engagée et, lorsque quelques mois plus tard on dut procéder à de nouvelles élections législatives du fait de la vacance de 4 sièges (1), il se posa hardiment en candidat républicain et fut élu député le 2 juillet 1871. Ce fut là la rupture avec le clergé et la grande majorité des catholiques. C'était aussi un échec cuisant pour les monarchistes qui s'empressèrent de préparer leur revanche. L'occasion leur fut donnée le 8 octobre 1871 pour les élections au Conseil Général. Le docteur **Morvan** était conseiller sortant. Il trouva en face de lui un adversaire sérieux: M. Paul de **Kerdrel**, royaliste. Le résultat fut le suivant: Inscrits : 4.109. - Votants: 2.666. -M. Paul de **Kerdrel** : 1.750 voix, élu. - M. Augustin **Morvan** : 828 voix.

Cet échec était dû à l'hostilité désormais ouverte des catholiques qui n'admettaient pas une partie du programme républicain, en particulier la politique extérieure. A la suite de cette élection, Augustin **Morvan** donnait sa démission de Conseiller Municipal de **Lannilis** entraînant à sa suite 13 de ses collègues qui lui étaient restés fidèles. Les dissensions avec le maire **Moyot** n'était pas le seul motif de cette démission ; en politicien avisé, il savait qu'il n'avait plus l'appui du clergé et qu'au contraire il devait compter désormais sur son hostilité. En démissionnant, il voulait, disait-il, « redemander la voix de ses électeurs et savoir s'ils avaient agi contre lui en toute connaissance de cause. »

Y. NICOLAS, Septembre 1969

(1) **Thiers** et **Trochu** avaient opté pour un autre département. **M. de Kersauzon** était mort et l'abbé du **Marc'hallac'h**, vicaire général, avait démissionné.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(suite)

A partir de cette élection, allait commencer une longue guerre de libelles qui devait durer plusieurs années. Ce fut **Morvan** qui commença par une retentissante brochure bretonne intitulée « *Eur ger da électourien va farrez* » (un mot aux électeurs de ma paroisse). La presse, bien entendu, s'était mêlée de l'affaire. Tandis que « Feiz ha Breiz » soutenait M. **Paul de Kerdrel**, le docteur Morvan avait l'appui de « L'Electeur de Brest ». Dans sa brochure, Morvan essayait de justifier sa position. Connaissant fort bien le public auquel il s'adressait, bon enfant et peu cultivé, il employait un langage à la fois simple et familier. Il commençait par donner les raisons de son vote négatif au plébiscite de 1869: « *En votant oui, vous donniez à l'Empereur le droit de déclarer la guerre de sa propre volonté, sans consulter personne. Il a pu ainsi déclarer la guerre à la Prusse et vous enlever vos gens et vos biens* ». Le procédé était habile, surtout dans une région peu favorable à la conscription obligatoire. Il attaquait ensuite quelque peu le clergé, prétendant que 2 séminaristes lannilisiens s'étaient cachés durant les hostilités. De qui s'agissait-il ? Lannilis ne comptait à l'époque que 2 séminaristes : les abbés Yves **Kerandel**, du Nodé-Vras et Jean **Fily**, de Guervian. Ici le docteur était victime de sa partialité. En effet, de par le Concordat, le clergé n'était pas astreint au service militaire ; les séminaristes n'avaient pas à se cacher et effectivement ils ne le firent pas. Sans doute auraient-ils pu s'engager volontairement comme le firent plusieurs de leurs collègues de Quimper et surtout de Saint-Brieuc, mais ils étaient faibles de santé et moururent très jeunes (1). Par ailleurs Morvan oubliait qu'un autre député du Finistère (élu en 1871), l'abbé **du Marc'hallac'h**, vicaire général, s'était, en 1870, engagé pour la durée des hostilités bien que de 11 ans plus âgé que Morvan, lequel n'en avait pas fait autant.

L'auteur en venait ensuite à la délicate question de Rome. Soucieux de se mettre à la portée du public, il tentait de faire comprendre la nature du pouvoir temporel du Pape en l'assimilant à celui du clergé dans la France de l'Ancien Régime. Malheureusement, dans ce rapprochement, **Morvan** arrivait surtout à prouver son ignorance de l'organisation des Corps Politiques où le Recteur, bien loin d'être Maire et Recteur, n'avait même pas voix délibérative dans le Général aux Assemblées duquel il pouvait seulement assister. D'ailleurs, en consultant les délibérations du Corps Politique de Lannilis des années 1766 à 1775, **Morvan** aurait pu voir le désaccord total de ce Corps avec le Recteur au sujet de la reconstruction de l'église paroissiale ; loin de faire ses quatre volontés, l'abbé **Geslin**, recteur de Lannilis, découragé et mis en demeure de rebâtir l'église à ses propres frais, avait dû demander son changement à la fin de 1871. Sans doute le clergé avait eu une influence indéniable et parfois omnipotente dans la vie municipale, mais **Morvan** aurait eu intérêt à souligner cette distinction entre la théorie et la pratique.

Il parlait ensuite du refus de M. **Thiers** qui fut son ami à s'engager dans une nouvelle guerre contre l'Italie à la suite de l'invasion des Etats Pontificaux. « Nous n'étions pas capables de faire la guerre », disait **Morvan**. La complexité du problème était autre mais cette explication simpliste du docteur correspondait à l'état d'esprit de ceux à qui il s'adressait.

En savant dialecticien, il en venait alors aux arguments sentimentaux : ses origines autochtones. N'était-il pas né à Lannilis ? N'avait-il pas rendu de grands services à la commune ? Pouvait-on dire qu'il était du côté de la « République Rouge » ? Avait-il fait fermer les églises alors qu'il ne manquait jamais la messe le dimanche ? Les arguments du docteur, bien que peu fondés, firent impression sur les électeurs qui, par 459 voix sur 746 votants, lui redonnaient un siège au conseil municipal (début de 1872). La lutte n'était pas terminée car l'année suivante, 1873, paraissait une nouvelle brochure sous le titre « Da ganaouen an Aotrou

Morvan » (Réplique au chant du docteur Morvan) (2). Dès la préface l'auteur précisait son but : « Je n'écris ni pour faire tort ni pour chercher à faire tort au docteur **Morvan**. J'ai une haute opinion de sa conséquence ; il aurait pu faire tant de bien ». La brochure qui comptait 80 pages réfutait une à une les allégations de **Morvan**. Le ton en est d'une ironie mordante, les images réalistes. « *Qu'y a-t-il donc de nouveau à Lannilis ? Il y a là une telle débauche d'encre et de papier que c'en est épouvantable. Si cela continue, il y pleuvra bientôt plus abondamment de livres que de pluies d'orage en juin et juillet. M. **Morvan**, lui-même, jusqu'ici si discret, a été pris du mal d'écrire et ne peut plus s'en défaire. Que lui avez-vous donc fait, hommes de Lannilis ? Il menace de son venin, il se roule et il siffle comme une couleuvre qui aurait avalé une grenouille ; il se plaint et il hurle comme un chien dont on aurait tordu la queue à l'aide d'une épingle à linge* ». Il y a dans cette manière d'attaquer l'adversaire, dans ce ton moqueur et presque doucereux quelque chose de désagréable et l'on s'étonne un peu du succès que rencontra cette brochure. Le docteur en garda toute sa vie une certaine rancoeur et il confia à ses amis combien ces années lui furent pénibles. Aujourd'hui que les moeurs ont heureusement changé, nous pouvons dire que les torts étaient sans doute partagés bien que l'idéal républicain ait été difficilement acceptable à cette époque par nos compatriotes que hantaient encore les souvenirs de la Terreur de 1793.

A Lannilis, le docteur **Morvan** ne groupait qu'un petit nombre de partisans ardemment républicains, en particulier son collègue, Jean-Baptiste **Salsas**, Alphonse **Salaun**, négociant en vins dont le grand-père **Hersent** avait réussi de belles affaires en acquérant des Biens Nationaux, en particulier le château de Kérouartz ; Séverin Bergot, le vétérinaire, enfin l'huissier **Riou** et quelques autres de moindre envergure. Tandis que certains de ceux-ci étaient d'authentiques anticléricaux, **Morvan**, lui, ne manifestait en aucune occasion de parti-pris à l'égard du clergé, persévérant constamment dans ses pratiques religieuses et participant chaque dimanche, un gros livre à la main, à la messe des «Bourgeois», c'est-à-dire celle où l'on prêchait en français. Son ami **Riou**, l'huissier, était lui aussi, malgré son républicanisme, catholique pratiquant et il aura plus tard 2 de ses fils dans le clergé. Les relations du docteur **Morvan** avec l'abbé **Abgrall**, curé-doyen, qui avaient été très cordiales et très amicales jusqu'en 1870, subirent certes un refroidissement marqué mais demeurèrent constamment correctes. Au début d'ailleurs, l'abbé **Abgrall** avait loyalement essayé d'adopter une attitude conciliante, en particulier dans l'affaire de l'école publique des garçons que la majorité du conseil municipal voulait confier aux Frères des Écoles Chrétiennes. **Morvan** protesta et les débats furent très houleux à la séance du 30 août 1876 mais l'abbé **Abgrall**, très satisfait des instituteurs en fonction, tous excellents chrétiens et de l'école en général où était enseigné le catéchisme, prit à son compte les arguments avancés par **Morvan** et l'affaire n'eut pas de suite.

Y. NICOLAS, Octobre 1969

(1) L'abbé Yves **Kerandel**, né au Nodé-Vras, le 11 décembre 1847, prêtre en 1872, fut vicaire à Kersaint-Plabennec, recteur à Saint-Méen en 1887, recteur de Kernilis en 1889 et démissionna pour raison de santé en 1891. Il mourut le 2 octobre 1897.

L'abbé Jean-Marie **Fily**, né à Guervian le 27 septembre 1847, prêtre en 1872, fut vicaire à Saint-Pabu, puis à Ploudalmézeau en 1876, recteur de Plouézoc'h en 1889 et y mourut le 17 juin 1892.

(2) L'auteur de cette brochure n'était pas de Lannilis. Celle-ci a été attribuée à deux personnalités de l'arrondissement.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(suite)

Aux élections municipales du 6 janvier 1878 se présentèrent deux listes, celle du docteur **Morvan**, républicain et celle de M. Jean **Moyot**, royaliste. Toute la liste royaliste passa, à la grande joie de Joseph **Kerandel** (1), cultivateur à Kéringall qui, poète à ses heures, écrivait aussitôt dans son carnet de « Notes Politiques sur Lannilis » (2)

« Epad ar pevar bloas tremenet
Daou ugent mouez zo gounezet
Va bennoz da botred Lannilis
Ne valeont ket var ho c'hiz
An Aotrou Mear pen e listen
N'eo ket diskennet eur bazen. »

«Durant les quatre années passées
40 voix ont été gagnées
Merci aux hommes de Lannilis
Ils ne vont pas à reculons
M. le Maire à la tête de sa liste
N'a pas descendu une marche. »

2 ans plus tard, la mort de M. **de Kerjegu** rendait vacant le siège de député de la circonscription. **Morvan** songea aussitôt à récupérer un siège que le défunt lui avait ravi quelques années plus tôt. Mme **Morvan** s'opposa fermement à ce projet lorsqu'elle apprit la candidature de Mgr **Freppel**, évêque d'Angers, ancien professeur à la Sorbonne. Les catholiques de la région désiraient vivement voir un membre de l'épiscopat accéder au Parlement pour y défendre la cause des religieux menacés d'expulsion par le sectarisme ministériel alors particulièrement virulent. Mme **Morvan**, elle, ne pouvait admettre que son mari se présentât contre un évêque et le docteur s'inclina aussitôt. Le parti républicain présenta alors M. **Glaizot**, industriel à l'Aber-Wrach et frère du maire de Landéda. Les partisans de la candidature **Freppel** lancèrent dans le public un petit quatrain qui obtint un certain succès

« Lakomp Freppel er pod
Laoskomp er ger Glaizot
Da zebri yod d'e vern
Pa za ket d'an overn. »

«Mettons Freppel dans l'urne
Laissons à la maison Glaizot
A manger de la bouillie à son diner
Puisqu'il ne va pas à la messe. »

Mgr **Freppel** fut élu le 6 juin 1880 par 8 778 voix contre 4 242 à M. **Glaizot**. Lannilis, Plouguerneau, Guissény et Saint-Frégant avaient donné une forte majorité à l'évêque d'Angers mais Landéda ne lui avait accordé que 62 voix contre 383 à M. **Glaizot**. (3)

Aux élections municipales du 9 janvier 1881, la liste sortante n'eut pas de concurrente, mais **Morvan** obtint cependant 95 voix. La mort du maire **Moyot** en novembre 1881 provoqua une élection partielle le 15 janvier 1882. Ce fut une surprise. Le docteur **Morvan**, républicain, était élu par 451 voix contre 270 à l'avocat **Lostis**, conservateur, gendre du maire défunt. Le 28 janvier, un décret du Président de la République tenta d'affermir sa situation en le nommant d'office maire de Lannilis. Ce fut au contraire sa perte. Très mécontent de cette façon de procéder fort peu démocratique, le conseil municipal refusa de reconnaître le nouveau maire et l'accula à la démission au bout de quelques semaines. A partir de ce moment, **Morvan** se désintéressa de plus en plus des affaires locales, ne se rendant plus que très rarement aux réunions du conseil municipal. Il tenta encore sa chance aux élections sénatoriales du 5 novembre 1882. Malgré une pression administrative sans précédent dans les annales électorales (d'après J. Kerandel), les deux candidats de l'Union Monarchiste furent élus, l'amiral **du Fretay** avec 200 voix et M. **Le Guen** avec 197, tandis que les républicains **Rousseau** (de Tréflezy) et **Morvan** n'obtenaient que 187 et 184 voix. Les élections municipales du 4 mai 1884 devaient voir le dernier essai de **Morvan** d'enlever la mairie aux monarchistes.

Ce fut un échec total. Il y eut 729 votants, la majorité absolue étant de 365 voix. Toute la liste de **Kerdrel** fut élue, obtenant de 388 à 419 voix tandis que la liste **Morvan** parvenait péniblement à 300 voix. Parmi les élus figurait d'ailleurs un collègue de **Morvan**, le docteur **Sagot**, frère de l'abbé Sagot, vicaire à Lannilis.

Le docteur **Morvan** se retira dès lors définitivement de la politique. Il devait désormais s'adonner tout entier à ses travaux scientifiques qui bientôt allaient le rendre célèbre. Même au sein des luttes politiques, il faut reconnaître que ses adversaires s'étaient toujours inclinés devant le médecin : *«Tous ces reproches que nous vous faisons, avait écrit l'auteur anonyme du libelle de 1873, ne nous empêchent pas de reconnaître que vous êtes un médecin estimé, un remarquable orthopédiste, un chirurgien hors pair»*. Il en naquit d'ailleurs pour Lannilis une certaine gloire, notre petite ville voyant affluer des gens de partout venus consulter la sommité médicale. Esprit exceptionnellement ouvert, le docteur **Morvan** aimait aussi à s'entretenir de questions philosophiques et religieuses avec le docteur chanoine **Corrigou**, curé de Lannilis depuis 1884 et qui devint son ami. Il s'accordait peu de répit ; le jour ne lui suffisait pas et très tard dans la nuit une lumière pâlotte brillait à la fenêtre de son cabinet de travail. Ce labeur acharné eut bientôt raison de ses forces physiques et surtout mentales. Atteint d'hémiplégie, il s'exprimait vers la fin de sa vie avec beaucoup de difficultés, ne trouvant plus ses mots. Après avoir reçu les derniers sacrements, il mourut le samedi 20 mars 1897 dans sa propriété de la Grande Place, aujourd'hui place du Général Leclerc. Ses obsèques furent célébrées le lundi 22 mars, à 10 heures, en l'église de Lannilis et furent présidées par l'abbé **Kerandel**, professeur de philosophie au collège de Lesneven où le défunt avait fait ses études secondaires. Au cimetière, un émouvant discours fut prononcé par le docteur **Maréchal**, au nom de l'Ordre des Médecins. Une immense foule était venue rendre un dernier hommage à celui qui lui avait consacré une vie de travail et de dévouement. Chacun oubliait les querelles passées pour ne se souvenir que du bien accompli par cet homme de valeur, tant sur le plan médical qu'administratif et social.

C'est à l'oeuvre réalisée dans ces 2 derniers domaines que nous allons consacrer la suite de notre étude.

Y. NICOLAS, Novembre 1969

(1) Job **Kerandel** était le frère de l'abbé Kerandel, professeur de philosophie à Lesneven qui, recevant un jour la visite de M. Paul **Deschanel**, sous-préfet de Brest et plus tard Président éphémère de la République (le collège de Lesneven était alors à la fois universitaire et ecclésiastique) s'était entendu dire : *« J'espère, M. le Professeur, que vous ferez de vos élèves de bons républicains. »* - *« Surtout de bons chrétiens, M. le Sous-Préfet »*, fut la réplique de l'abbé, cependant connu pour son libéralisme politique.

(2) Ce carnet de « Notes Politiques » provenant des Archives de Me **Linden**, notaire à Lannilis, est actuellement aux Archives Départementales à Quimper sous la cote 77 J 115.

(3) M. **Freppel** fut ensuite régulièrement réélu avec des majorités accrues et resta député de notre circonscription jusqu'à sa mort.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(suite)

Le docteur Augustin **Morvan** est certainement le maire qui a le plus marqué **Lannilis** au cours du 19^e siècle. Pénétré de ses devoirs de représentant du peuple, ce républicain sincère eut toute sa vie la hantise des problèmes sociaux que sa profession de médecin lui permettait de connaître mieux que quiconque. Pauvres, malades, filles-mères, artisans mais aussi commerçants et paysans trouvèrent en lui un défenseur de leurs intérêts respectifs. Les concours d'ailleurs ne lui manquèrent pas pour son action sociale, venant surtout du clergé et même de ses adversaires politiques. Nous allons successivement étudier les divers problèmes qu'eut à résoudre le docteur **Morvan** particulièrement durant ses 13 années de mairat.

1) L'affaire du goémon

Dès le début de son mandat, **Morvan** eut à s'occuper de ce problème qui divisait les 2 communes voisines de Lannilis et de Landéda. Pour bien comprendre la situation, il est nécessaire de se reporter à plusieurs siècles en arrière.

Nous avons parlé naguère dans ce bulletin du démembrement vers **1330** de la grande paroisse de **Ploudiner**, divisée à cette époque en 3: Lannilis, Landéda et Broennou. Il avait fallu bien entendu l'accord des populations pour cette opération. Les Lannilisiens avaient accepté à la condition formelle de pouvoir bénéficier comme auparavant du droit à la cueillette du goémon sur toute l'étendue de l'ancien **Ploudiner**. C'était là une clause très importante pour les cultivateurs à une époque où le goémon jouait un rôle important dans l'amendement des terres, étant donné que la Très Ancienne Coutume de Bretagne réservait aux seules paroisses côtières cette cueillette sur leur territoire. Tout alla bien durant quelques décennies puis il y eut divers procès. Vers 1610 surgirent d'âpres contestations des habitants de Landéda et de Broennou qui voulaient empêcher les Lannilisiens d'aller à la coupe de goémon sur leurs côtes. En 1619, procès où la paroisse de Lannilis, représentée par M. de **Kerouartz**, obtint le maintien de son privilège. Un siècle plus tard, nouveau procès devant le greffe du siège de l'amirauté de Brest (5 avril 1724). Lannilis y fut représentée par Paul **Le Gall** qui sut brillamment défendre sa cause en attaquant à son tour les paroissiens de Landéda et de Broennou qui se permettaient de transporter et de vendre hors de leurs paroisses les goémons qu'ils avaient récoltés, ce qui était strictement interdit par l'Ordonnance de la Marine de 1681. L'Amirauté de Brest rendit son jugement en maintenant exceptionnellement les habitants de Lannilis dans le droit d'aller comme par le passé couper du goémon sur les côtes de Landéda et de Broennou concurremment avec les habitants de ces deux paroisses et ce seulement dans le temps porté par les règlements. Durant le 18^e siècle, il y eut encore divers accrochages, mais Lannilis fut toujours gagnante. La Révolution allait faire le jeu de notre paroisse en affirmant que, conformément au principe d'égalité, le goémon devait appartenir à tous. Subitement, le privilège était devenu un simple droit consacré par une série d'arrêtés (19 avril 1792, 21 germinal an 2, 30 ventôse an 2, 6 ventôse an 3, 2 décembre 1812).

Le différend n'était pas clos puisque le 5 octobre 1843 une nouvelle Ordonnance de la Préfecture intervenait pour régler une fois de plus la situation et la renverser cette fois-ci. En effet, cette ordonnance, confirmée par le décret du 4 juillet 1853, accordait tous les avantages à Landéda. C'était une grande victoire pour le maire de Landéda, M. **Raguénès**, mais lorsqu'en 1858 il prétendit régler d'une façon précise la police des goémons conformément aux récentes mesures décrétées par l'autorité supérieure, il trouva devant lui un adversaire de taille, le docteur **Morvan**, maire de Lannilis depuis 1856, lui aussi décidé à faire valoir les intérêts de sa commune.

Le docteur trouvait une situation difficile. Le Préfet ne pouvait évidemment que se conformer au décret paru. Il fallait donc porter l'affaire en haut lieu. **Morvan** demanda une consultation à M^e **Reverchon**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et chargeait M^e **Choppe**, avocat à Paris, de défendre la cause de Lannilis. Les escarmouches furent nombreuses. Le 18 janvier 1861, victoire de Landéda: un nouvel arrêté du Préfet déboutait les Lannilisiens. Cette fois, **Morvan** s'adressa directement au Conseil d'Etat, section du contentieux et le 10 mai 1861, dans un long recours, il exposait clairement les faits, reprenant l'histoire à ses débuts, insistants sur la légitimité de ses réclamations, fondées juridiquement sur un droit ancien et consacrées par de nombreuses ordonnances. Las! ce fut M^e **Boscricil**, l'avocat de Landéda qui l'emporta à la séance du Conseil d'Etat du 5 décembre 1862, décision confirmée par l'empereur Napoléon III le 26 décembre de la même année.

Le maire de Lannilis était têtu. Confiant dans son droit, il n'abandonnait pas la partie et, à force de ténacité, il obtint du Conseil d'Etat de revenir sur sa décision. Celui-ci rendit un nouveau décret le 6 mai 1863, modifiant l'article 110 du 4 juillet 1853 sur la pêche côtière dans le 2^e arrondissement de Brest et ainsi rédigé : « *Abandon est fait exclusivement aux habitants de chaque commune du goémon attenant aux rivages de cette commune. Par dérogation à cette disposition, les habitants de la commune de Lannilis sont autorisés à participer par continuation concurremment avec ceux de Landéda à la récolte du goémon sur le littoral de cette dernière commune.* » Signé : Comte de **Chasseloup-Laubat**, Ministre de la Marine.

C'était enfin la victoire définitive de Lannilis, due à l'acharnement de son maire, Augustin **Morvan**.

Définitive ? En 1943, de nouvelles difficultés ont surgi entre Lannilis et Landéda, dues au manque d'engrais sous l'occupation. M. Jean de **Kerdrel**, maire de Lannilis, acceptera en 1947 un compromis avec Landéda, moins avantageux que le décret de 1863 mais de nature à créer enfin une entente durable entre les 2 communes.

Y. NICOLAS, Décembre 1969